

Protégeons collectivement nos enfants



La pandémie du coronavirus (COVID-19) qui se déroule actuellement ainsi que les mesures inédites de prévention qui y sont liées représentent une réalité inhabituelle. Ces mesures, bien que nécessaires pour la santé de la population, ont des impacts directs sur l'organisation familiale et peuvent réduire considérablement le filet de sécurité entourant les enfants les plus vulnérables.

Cette période d'isolement peut augmenter les risques de maltraitance et de négligence auprès des enfants.

La protection d'un enfant relève d'abord de ses parents, mais elle concerne également les personnes de son entourage, les membres de sa communauté ainsi que l'ensemble de la collectivité.

Soyons attentifs.

Nous pouvons tous être vigilants quant aux situations de détresse pouvant être vécues par des parents ou des enfants. Il existe des ressources qui peuvent leur venir en aide comme les lignes téléphoniques suivantes :

- Info-Social 811 (option 2)*;
- Tel-Jeunes (1 800 263-2266);
- LigneParents (1 800 361-5085).

Quand faire un signalement*?

Pour faire un signalement au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ)*, vous n'avez pas à être absolument certain qu'un enfant a besoin de protection. Il suffit que **vous ayez des motifs raisonnables de croire que cet enfant vit une situation de maltraitance ou de négligence.**

Votre jugement peut être basé sur vos propres observations, celles rapportées par autrui, ou sur les propos et les confidences de l'enfant, d'un ami ou d'un proche. Dans ce cas, vous devez signaler sans délai la situation au DPJ de votre territoire.

Qu'est-ce qu'un signalement au DPJ?

C'est communiquer avec le DPJ pour lui faire part d'une situation qui vous inquiète compte tenu des confidences d'un enfant, ou des attitudes et des comportements manifestés par celui-ci ou par ses parents, qui vous font croire qu'il est en danger ou que son développement est compromis.

En cas de doute

Vous pouvez être inquiet pour un enfant et vous demander si vous devriez ou non faire un signalement. Dans un tel cas, vous pouvez communiquer avec le DPJ, qui pourra répondre à vos questions et vous guider dans les démarches à entreprendre.

Décider de signaler la situation d'un enfant peut faire vivre bien des émotions, mais il est important de le faire pour le **bien-être de l'enfant.**

La Loi sur la protection de la jeunesse

protège l'action de signaler une situation.

Nul ne peut dévoiler ou être contraint de dévoiler

l'identité de la personne qui a fait

un signalement.

* Pour le Conseil de la Nation Atikamekw, la ligne téléphonique Info-Social 811 fait référence à la ligne d'écoute INFO-SOCIAL ATIKAMEKW (1 855 523-2082) et les termes signalement et directeur de la protection de la jeunesse utilisés dans le document font référence aux termes ALERTE et DIRECTRICE DE LA PROTECTION SOCIALE.

Coordonnées du DPJ

Vous pouvez, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, faire un signalement au DPJ de votre région par téléphone ou par écrit. En cas d'urgence, composez le 911.

Toutes les coordonnées des DPJ sont disponibles à l'adresse suivante : Quebec.ca/coordonneesDPJ.

BAS-SAINT-LAURENT

1 800 463-9009
418 723-1255

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

1 800 463-9188
418 543-3006

CAPITALE-NATIONALE

1 800 463-4834
418 661-6951

MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC

1 800 567-8520
819 378-5481

ESTRIE

1 800 463-1029
819 566-4121

MONTRÉAL

services en français

514 896-3100

services en anglais (Batshaw)

514 935-6196
514 989-1885

OUTAOUAIS

1 800 567-6810
819 776-6060

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

1 800 567-6405
819 825-0002

CÔTE-NORD

1 800 463-8547
418 589-9927

NORD-DU-QUÉBEC

Secteur est, Chapais et Chibougamau

voir le numéro du
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Secteur ouest

voir le numéro de
l'Abitibi-Témiscamingue

GASPÉSIE-

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

1 800 463-0629
418 368-1803

CHAUDIÈRE-APPALACHES

1 800 461-9331

LAVAL

1 888 975-4884
450 975-4150
450 975-4000

LANAUDIÈRE

1 800 665-1414
450 756-4555

LAURENTIDES

1 800 361-8665
450 431-6885

MONTÉRÉGIE

1 800 361-5310
514 721-1811

NUNAVIK

Baie d'Ungava

819 964-2905

Baie d'Hudson

1 877 535-2345
819 988-2191 (jour)
819 988-2957 (soir)

TERRES-CRIES-DE-LA-BAIE-JAMES

Chisasibi

1 800 409-6884
819 855-2844 (jour)

Waswanipi

1 800 409-6884
819 753-2324 (jour)

CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW (COMMUNAUTÉS DE MANAWAN ET DE WEMOTACI)

1 866 477-3933